



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/492

21 novembre 1995

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS
et FRANÇAIS

**COMMUNICATION DU 20 OCTOBRE REÇUE
DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ENERGIE ATOMIQUE**

1. Le 23 octobre 1995, le Directeur général a reçu de la mission permanente de la France une lettre en date du 20 octobre 1995 transmettant une déclaration commune publiée le 20 octobre 1995 par la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique au sujet de leur intention d'adhérer aux Protocoles du Traité de Rarotonga.

2. Comme l'a demandé la mission permanente de la France, le texte de cette déclaration est distribué pour l'information des Etats Membres.

TEXT OF JOINT STATEMENT OF 20 OCTOBER 1995

"The Governments of the French Republic, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and the United States of America believe that internationally recognised nuclear weapons free zones, on the basis of arrangements freely arrived at among the States of the region concerned, can contribute to international peace and security. The 1995 NPT review and extension conference recognised this fact and encouraged the creation of such zones as a matter of priority. The conference also recognised that the cooperation of all the nuclear weapon States and their respect and support for the relevant protocols is necessary for the maximum effectiveness of such nuclear weapons free zones and the relevant protocols. In this regard, we are jointly announcing today our intention to sign the relevant protocols to the treaty of Rarotonga in the first half of 1996."

TEXTE DE LA DECLARATION COMMUNE DU 20 OCTOBRE 1995

"Les Gouvernements de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique, considèrent que des zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, sur la base d'arrangements librement négociés entre les Etats de la région considérée, peuvent contribuer à la paix et la sécurité internationales. La Conférence de 1995 d'examen et de prorogation du TNP l'a ainsi reconnu et a encouragé la création de telles zones à titre prioritaire. La Conférence a également reconnu que ces zones exemptes d'armes nucléaires et les protocoles qui s'y rattachent n'atteindront leur efficacité maximale que si l'ensemble des Etats dotés de l'arme nucléaire apportent leur coopération en ce sens et s'ils se conforment auxdits protocoles et les appuient. C'est la raison pour laquelle nous annonçons aujourd'hui conjointement notre intention de signer les protocoles pertinents du traité de Rarotonga au cours du premier semestre de 1996".